



MAI 2025

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail vous informe



ASSEMBLEE GENERALE : save the date !

Retenez dès à présent la date du **jeudi 26 juin à 17h** pour l'Assemblée générale annuelle de l'AIST 21. Plus d'informations à venir.



SALARIES AVEC AUTORISATION CONDUITE ET/OU HABILITATION ELECTRIQUE

Le Décret 2025-355 du 18 avril 2025 fait évoluer le suivi de l'état de santé des salariés avec autorisation de conduite ou habilitations électriques **à compter du 1er octobre 2025**.

Les travailleurs titulaires d'une autorisation de conduite et ceux autorisés à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage **ne bénéficieront plus d'un SIR (Suivi Individuel Renforcé) de leur état de santé :**

-Autorisation de conduite : la validité de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur nécessite que le salarié présente une **attestation indiquant qu'il ne présente pas de contre-indications médicales** à la conduite du ou des équipements dont la conduite est autorisée.

-Habilitation électrique : la validité de l'habilitation spécifique (électrique) est subordonnée à la détention, par le travailleur, d'une **attestation indiquant qu'il ne présente pas de contre-indications médicales** à la réalisation de travaux sous tension/opérations au voisinage de pièces nues sous tension.

Pour ces deux catégories de salariés, l'attestation sera **valable 5 ans** et sera **délivrée par le médecin du travail**, à l'issue de l'examen médical.

Le travailleur devra présenter une copie de cette attestation à l'employeur, qui devra en conserver une copie pendant toute la durée de sa validité (5 ans).



MAINTIEN EN EMPLOI ET PME/TPE

Entre obligations légales, protection des salariés et continuité de l'activité, **la gestion des risques professionnels et le maintien en emploi représentent un véritable défi** pour les dirigeants.

Trouver les bonnes solutions peut sembler complexe... mais vous n'êtes pas seuls !

Un collectif de partenaires (AIST 21, Service de Prévention et de santé au travail BTP, CAP EMPLOI 21, Comete France, CPAM 21 et CARSAT Bourgogne Franche-Comté) souhaite organiser **un événement inédit le 20 novembre 2025** spécialement conçu pour vous.

Notre objectif : vous apporter des réponses concrètes et des informations sur les ressources mobilisables pour relever ces enjeux.

Pour construire un événement au plus près de vos besoins, pourriez-vous prendre quelques instants pour répondre à un [questionnaire](#) ?



APPROCHE SEXUEE CONDITIONS DE TRAVAIL

L'approche sexuée des conditions de travail consiste à **analyser les différences entre les femmes et les hommes dans l'environnement professionnel**.

L'Aract Hauts-de-France a collaboré à la rédaction d'un [guide](#) pour les entreprises et les acteurs de la prévention.



AGENDA 2025

Ateliers, réunions d'information et webinaires (inclus dans votre cotisation)

- REUNION Prévenir le harcèlement sexuel ou moral au travail (*avec le MEDEF et l'UIMM 21*) - 15 mai (9h-12h) - Dijon
- WEB'DU risques chimiques les évaluer pour mieux les prévenir - 27 mai (10h à 11h)
- ATELIER Que faire après un accident du travail (chutes, déplacements...). Comment analyser les causes ? (méthodologie) - 5 juin (9h à 12h) - Dijon
- WEBINAIRE Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention - 12 juin (10h à 11h)
- WEBINAIRE Découvrez l'offre de services de l'AIST 21 - 3 juillet (14h à 15h30)
- ATELIER Mettre en œuvre une démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (*avec l'ARACT BFC*) - 9 septembre (9h à 12h)
- WEB'DU Comment évaluer les contraintes physiques liées aux manutentions manuelles - 10 septembre (10h à 11h)
- ATELIER Que faire après un accident du travail ? Après l'analyse des causes, comment renforcer sa prévention ? (retours d'expériences) - 18 septembre (9h à 12h)

12h)

- WEB'DU Risques chimiques : les évaluer pour mieux les prévenir - 6 octobre (11h à 12h) - Webinaire
- WEBINAIRE Découvrez l'offre de services de l'AIIST 21 - 12 novembre (10h à 11h30)
- WEB'DU Comment évaluer les contraintes physiques liées au travail répétitif - 27 novembre (10h à 11h)

Formations

- Premiers secours en santé mentale (PSSM) - 2 et 3 juin ou 25 et 27 novembre - Dijon
- RPS pour Managers de proximité - 16 septembre à Dijon
- Sauveteur secouriste du travail (SST) - toute l'année - Dijon et Beaune
- Formation de référents Risque chimique - dates à convenir avec les entreprises intéressées

Programmes et inscriptions



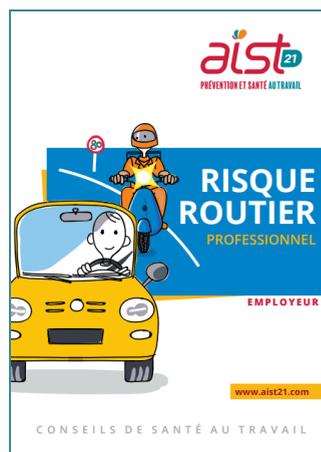
RESSOURCES à votre disposition



Plaquette
**Offre de services
AIIST 21**



Flyer
**Bien utiliser les
produits d'entretien**



Plaquette
Risque routier

Retrouvez **toutes les ressources documentaires** à votre disposition sur notre [site internet](#). Commander des exemplaires papier : [ici](#)



AIIST 21 (Prévention et Santé au travail)

53 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné(e) à notre newsletter. Dans le cadre de cet abonnement, vos données personnelles sont utilisées pour envoyer des informations sur l'actualité de l'AIIST 21. Vos données sont conservées pendant la durée de l'adhésion à l'AIIST 21. Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les supprimer ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIIST 21 à l'adresse dpo@aist21.com ou 53 avenue F.Giroud, 21000 Dijon, en utilisant le formulaire et la procédure disponible sur www.aist21.com

[Unsubscribe](#)